

Prix de la tolérance Marcel Rudloff 2014 Discours Jean-Paul Costa

Monsieur le Président, cher Francis, et Mesdames et Messieurs les membres de l'Association des Amis de Marcel Rudloff,

Monsieur le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, mon cher Dean,

Monsieur le Président du Jury, cher Louis Oster

Monsieur le Maire, cher Roland Ries,

Monseigneur Grallet,

Mon Général,

Monsieur le Président Vogel,

Cher Chris,

Mesdames et Messieurs,

Je suis fier et heureux de recevoir aujourd'hui le Prix de la Tolérance décerné depuis 1997 par l'Association des Amis de Marcel Rudloff. Je suis comblé, ainsi que par les éloges qui viennent de m'être faits, par Francis Hirn, par Dean Spielmann, par Louis Oster, par Chris Kruger. Je remercie les membres du jury, présidé par le Bâtonnier Louis Oster, qui m'ont sinon acquitté – ce n'est pas un jury d'Assises, et je n'étais pas un prévenu, - du moins récompensé ! Et je me souviens que Francis Hirn, dans ces mêmes lieux que je connais si bien et retrouve avec plaisir et émotion, m'avait amicalement demandé en 2006 de faire l'éloge du lauréat de l'année, Robert Badinter. J'avais accepté d'autant plus volontiers que je connais Robert Badinter depuis trente-cinq ans et que, comme beaucoup de gens en France et dans le monde, j'éprouve pour lui une grande admiration. Il fit ici même un très beau discours.

Je note d'ailleurs que, dans la déjà longue liste des titulaires de ce prix, je suis en très bonne compagnie. Je n'en citerai à mon tour que deux, tous deux décédés : Carl-Aage Norgaard, Danois, qui fut pendant quatorze ans un grand président de la Commission européenne des droits de l'homme, et que mon ami Chris Kruger a très bien connu ; et Stéphane Hessel, qu'il n'est pas nécessaire de présenter, et dont je redirai un mot. Je me souviens également du superbe discours prononcé ici par Pierre Pflimlin, sans notes, en l'honneur de Norgaard.

Je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer Marcel Rudloff, dont les amis ont tenu à perpétuer le souvenir et sans qui nous ne serions pas réunis. J'ai beaucoup apprécié

Marguerite Rudloff. Je conserve d'elle des impressions chaleureuses. Marguerite Rudloff, dont je salue la mémoire comme celle de son époux, fait partie des premières personnes qui m'ont accueilli à Strasbourg, à bras ouverts, alors que je n'étais pas encore l'Alsacien d'adoption que je suis devenu, comme ma femme.

Mesdames et Messieurs, je voudrais m'interroger sur ce prix. Quand on devient Prix Goncourt, ce qui ne m'arrivera pas, on ne s'interroge pas forcément sur les personnalités d'Edmond et Jules de Goncourt ; pas davantage, pour le Prix Renaudot, sur celle de Théophraste Renaudot, dont on sait, notamment grâce à « Cyrano de Bergerac », qu'il inventa « la Gazette » et donc la presse écrite, cher Francis.

Pour Marcel Rudloff, je ne me poserai pas non plus de questions quant à sa personne. Je sais qu'il a cultivé au plus haut point l'esprit de tolérance, d'où l'heureuse idée de la création de cette distinction qui porte son nom ; or ce n'est pas si facile quand on fut comme lui un homme politique, et qui participa à de nombreuses compétitions électorales. Il a donc un mérite incontestable à posséder cette réputation, reconnue de tous.

Je remarque en passant que le système institutionnel de la France ne favorise pas nécessairement la conciliation, et donc la tolérance. La bipolarisation de la vie politique, depuis 1962, pousse à la domination de l'opposition par la majorité sortie des urnes. Les coalitions, petites ou grandes, ne sont pas facilement mises en œuvre dans notre pays, alors qu'elles sont fréquentes chez nos voisins allemands, et permanentes chez nos voisins suisses.

D'ailleurs, dans la vie politique, où Marcel Rudloff s'est illustré, ne parle-t-on pas toujours du *combat* politique ? Peut-on donc faire de la politique sans se battre, et être pourtant un combattant tolérant ? Peut-on être un homme ou une femme de convictions, et qui pratique la tolérance ? N'y a-t-il pas là une antinomie insurmontable ? On sait que le philosophe Sir Karl Popper a analysé ce qu'il a appelé le paradoxe de la tolérance, je vais en reparler.

Mais je précise que la vie politique n'est pas le seul champ social où la tolérance se heurte à des nécessités, à des contraintes, qui la rendent difficile, sinon impossible.

Par exemple, j'ai été *juge* pendant des décennies, au Conseil d'Etat de France, puis à la Cour européenne des droits de l'homme. Comme vous le savez certainement, les décisions judiciaires se prennent à la majorité (sauf quand elles sont rendues à juge unique évidemment). Les juges doivent opiner et trancher. Ils ont le droit et peut-être le devoir d'hésiter ; ils ont le devoir de décider. Ils ne peuvent même pas, comme les parlementaires en ont le privilège, s'abstenir, ou refuser de prendre part au vote. C'est là le sort commun de tous les juges. La différence est que, au moins dans un Etat comme la France, - ce n'est pas le cas dans d'autres systèmes, comme celui des pays anglo-saxons -, les juges nationaux doivent se taire : s'ils sont dans la minorité, ils ne peuvent pas le faire savoir, sauf à violer le secret du délibéré, ce qui est grave ; par contre dans la plupart des juridictions

internationales, les juges appartenant à la minorité ont le droit d'exprimer une opinion dissidente, et ils en usent pratiquement toujours. Comme leur opinion est jointe à l'arrêt et publiée en même temps que celui-ci, ils ont la satisfaction, au moins morale, de pouvoir expliquer leur position et leurs arguments aux parties au procès et au public. A défaut d'avoir convaincu la majorité de leurs collègues de la formation de jugement, ils peuvent critiquer leur décision ; il est d'usage qu'ils le fassent avec courtoisie et modération, qui sont des formes de la tolérance.

Toutefois, du point de vue de celle-ci, le paradoxe reste précisément le même.

Un juge tolérant peut-il être un juge, non seulement en désaccord, mais qui critique? Plus généralement quelqu'un qui dans sa vie fait preuve de tolérance, comme cette distinction m'en fait le crédit flatteur, peut-il avoir des idées, des croyances, une foi, voire même des passions, et les exprimer ? Ou alors est-il condamné à une sorte de neutralité tiède, à une soif de compromis, à la recherche perpétuelle du consensus ?

Tout cela n'est pas évident. C'est pourquoi je vais essayer de réfléchir sur la notion même de *tolérance*, sur ce qu'on pourrait appeler son ambivalence.

Je commencerai, comme c'est naturel, par l'éloge de la tolérance.

Comme cela a été souvent observé, il est plus facile de définir la tolérance négativement. Elle s'oppose à l'intolérance, au sectarisme, au fanatisme, dans une moindre mesure au chauvinisme. Il existe au sein des Nations unies comme du Conseil de l'Europe des Conventions et des Comités contre la discrimination, notamment raciale. Au Conseil de l'Europe existe un organe qui joue un rôle discret mais important : l'ECRI, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

« Intolérance » : c'est le titre d'un superbe film de Griffith, que l'« Odyssée » pourrait projeter un jour s'il s'en trouve encore une copie exploitable ; un des quatre épisodes relate la Saint-Barthélemy, qui est à coup sûr un tragique, un funeste exemple d'intolérance religieuse, meurtrière. Et d'ailleurs depuis toujours les religions - elles ne sont pas les seules - sont l'occasion d'affrontements, souvent terribles, dans lesquels la tolérance a le plus grand mal à frayer son chemin et encore moins à imposer des solutions ; le chancelier Michel de l'Hospital, partisan de la tolérance, l'apprit à ses dépens . Ce phénomène n'a malheureusement pas disparu à notre époque, tant s'en faut.

Après Erasme, qui était prêtre, après Montaigne, qui ne l'était pas, deux philosophes du XVIIème et du XVIIIème siècle, que l'on rattache à la philosophie des Lumières – les Lumières par définition s'opposent à l'obscurantisme, lequel me semble un terreau propice à l'intolérance – ont étudié la tolérance, et ses contraires. John Locke d'abord, avec l'Essai sur la tolérance, puis la Lettre sur la tolérance ; Voltaire ensuite, notamment dans son Traité sur la tolérance. Tous deux, après des décennies de guerres de religions en Europe, ont spécialement étudié le cas de la religion ou plus exactement des religions. Locke a plus

particulièrement plaidé en faveur de la neutralité religieuse de l'Etat, ce qu'exprime assez bien l'idée de laïcité, à laquelle je suis profondément attaché. Voltaire, lui, a stigmatisé le fanatisme, s'appuyant sur l'injustice atroce de l'affaire Calas, à base d'intolérance religieuse, pour prêcher la tolérance et dénoncer l'arbitraire ; on sait que ce déiste achève cet ouvrage par une Prière à Dieu, qui contient notamment la phrase célèbre : « Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ».

Que l'on croie au Ciel - ce qui est mon cas - ou qu'on n'y croie pas, il me semble que le message est recevable : tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits, ainsi que le dit l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; cette égalité suffit à fonder une fraternité humaine, qui implique la tolérance.

Dans ces conditions, celle-ci est incontestablement une vertu, une des plus grandes, contrairement à ce qu'on soutient parfois. Je le dis, non parce que je reçois ce Prix qui porte son nom mais parce que je le crois. Le fanatisme religieux, mais aussi le sectarisme politique, les haines et discriminations raciales, ethniques, tribales, sexuelles, philosophiques, ont causé et causent encore hélas trop de massacres et de malheurs de toutes sortes pour qu'il soit nécessaire de justifier la tolérance et de la promouvoir. Il faut être tolérant. C'est une condition, insuffisante mais nécessaire, d'une vie sociale pacifiée, de la paix civile et de la paix entre les nations. Les guerres, toutes les guerres, incarnent l'intolérance et s'en repaissent.

Si je peux parler un moment de moi, ce que je n'aime pas, mes proches le savent, je pense que les circonstances de ma vie m'ont aidé à être tolérant.

J'ai passé mon enfance en Tunisie, jusqu'au moment de l'autonomie interne, décidée par Pierre Mendès-France, puis de l'indépendance de ce pays, que j'aime et dont je souhaite qu'il connaisse enfin un bel été après avoir été le premier des printemps Arabes. Dans ma classe à Tunis, dans notre quartier, dans notre immeuble, j'avais des voisins, des camarades, des amis, de différentes nationalités, langues et religions. Tous ou presque, sans le savoir, pratiquaient la tolérance. Sur fond de décolonisation, et alors que les adultes étaient souvent bien moins tolérants que les jeunes, ce n'était pas évident. Mais cela me plaisait bien, et ça m'a marqué.

Un homme politique m'a aussi marqué, à deux époques bien diverses de ma vie, permettez-moi d'en parler. En 1956 d'abord, alors que j'étais élève de première au Lycée Carnot de Tunis, lorsqu'il démissionna de ses fonctions ministérielles, protestant contre l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella, événement qui a contribué à envenimer encore, et sans doute à prolonger, la guerre d'Algérie. Puis en 1984, quand sa seconde démission fut provoquée par le retrait d'un projet de loi qu'il avait patiemment réussi à tisser en recherchant le compromis et un point d'équilibre, et qu'au dernier moment déséquilibrèrent des intolérants de part et d'autre. Cet homme, vous l'avez compris, c'est Alain Savary, dont j'ai eu l'honneur de diriger le Cabinet pendant trois ans. Avec le recul, je n'en veux pas ou

plus à ces intolérants. Sans doute le projet, la loi scolaire, une des promesses de la campagne présidentielle de 1981, était-il soit utopique soit faussé dès l'origine. Mais j'ai vécu alors de près ce que peut être et à quoi peut mener le manque de tolérance aux positions de l'autre.

Enfin j'ai toujours été un homme de convictions, et même de passions. Celle que j'ai pour les droits de l'homme, vous le savez tous, est entière, exigeante, sans faille ; et je suis heureux de continuer à l'assouvir à la présidence de l'Institut international des droits de l'homme. Probablement le jury du Prix y a été sensible, car tolérance et droits de l'homme font bon ménage. Sans doute aussi a-t-on remarqué que dans ma vie quotidienne je n'ai jamais cherché, du moins je crois, à imposer mes convictions, préférant les arguments de raison aux arguments d'autorité, la persuasion à la contrainte, et la pédagogie aux diktats.

Il existe un racisme *ordinaire*, et le récent Rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui a donné lieu à un colloque, juste hier, à Sciences Po Paris, montre qu'hélas le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, ont beaucoup augmenté dans la vie quotidienne des Français et dans les propos qu'ils tiennent. Symétriquement, je pense qu'il y a aussi, heureusement, une tolérance *ordinaire*, et je la revendique.

Voici pourquoi je suis satisfait de cette belle récompense. La tolérance mérite des compliments, des encouragements ; elle vaut la peine qu'on la prêche et qu'on cherche à la vivre, qu'on se batte pour elle, comme Locke, comme Voltaire, comme Gandhi même, qui la paya de sa vie. Il n'a pas été le seul dans l'Histoire.

Mais je voudrais maintenant me livrer devant vous à une autre réflexion. La tolérance doit-elle être illimitée ? On peut s'interroger.

D'abord la tolérance, érigée en système, risque de se détruire elle-même. C'est là le cœur du paradoxe de Popper.

A mon avis il ne faut absolument pas tout tolérer. On ne peut pas et on ne doit pas tolérer *l'intolérable* : l'injustice, la faim dans le monde, la misère, les massacres, les viols, l'usage aveugle de la force, les inégalités, la mauvaise foi outrancière. Stéphane Hessel, qui a été fort justement couronné de ce Prix de la tolérance, a aussi écrit un best-seller mondial au titre éclairant : « Indignez-vous ! ».

Tolérer, s'indigner ? C'est qu'une tolérance généralisée et poussée à son extrême logique devient de l'indifférence, qui peut se révéler de la lâcheté, se traduisant par un consentement implicite et mou au malheur du monde, ou au moins de la faiblesse, source de démission et d'échec. Je pense à deux auteurs qui sont de grands écrivains. Si je n'aime pas du tout la phrase de Claudel « la tolérance, il y a des maisons pour ça », car cette franche rudesse va beaucoup trop loin et me semble même grossière, en revanche je pense avec

Charles Péguy – et sans doute avec Hessel – qu’il y a pire qu’une âme même perverse, c’est une âme habituée. Tolérer, oui, tout accepter, non, cent fois non.

En outre, si on applique la tolérance à l’idéologie, cela signifie qu’il ne faut pas toujours tolérer *l’intolérance* ou les intolérants. Si les personnes tolérantes n’y prennent garde, qu’elles laissent aux sectaires le champ libre, au nom d’une conception excessive, irénique, de la vertu de tolérance, alors il ne faut pas qu’elles s’étonnent lorsque les intolérants auront pris le pouvoir ; eux ne les toléreront pas et finiront par les persécuter. Je vais prendre un exemple historique simple à comprendre. La République de Weimar, malgré *Mein Kampf*, qu’il suffisait de lire, a beaucoup trop laissé s’effectuer la montée du nazisme - on dispute encore le point de savoir si elle aurait pu faire mieux -, et en tout cas elle a fini par avoir Hitler, d’ailleurs devenu Chancelier du Reich par des voies légales, on l’oublie souvent. On connaît le reste et les millions de morts qui s’en sont ensuivis. La tolérance ne doit pas camoufler ou devenir une faiblesse coupable.

La Cour européenne des droits de l’homme dans sa jurisprudence, a été concrètement confrontée à ce paradoxe, dont la résolution repose sur des choix fins, voire ténus. A propos de la liberté d’expression, mais c’est plus général, elle a en quelque sorte « inventé » la notion de tolérance, en faisant de celle-ci, avec le pluralisme et l’esprit d’ouverture, la condition *sine qua non* de la société démocratique (c’est l’arrêt *Handyside*, un grand arrêt). Mais elle a dû aussi poser les limites, dans une société démocratique, des libertés civiles et politiques garanties par la Convention européenne des droits de l’homme. Dans son arrêt *Refah Partisi*, autre grand arrêt, elle a jugé que les projets et objectifs d’un parti politique s’inspirant du fondamentalisme religieux, et qui appelait notamment à l’application de la *charia* et à l’inégalité entre les hommes et les femmes, étaient incompatibles avec les valeurs du Conseil de l’Europe et les principes de la démocratie ; et que sa dissolution par la Cour constitutionnelle – mesure pourtant exceptionnelle et normalement difficile à justifier - n’avait par suite pas été contraire à la Convention.

Mais, me direz-vous, vous en venez ainsi, de proche en proche, à faire l’apologie de l’intolérance ; ce qui serait étrange aujourd’hui et dans ma bouche, et d’ailleurs contradictoire avec l’éloge que je viens de faire.

C’est en partie vrai ou apparemment vrai. La phrase de Saint Just, « point de liberté pour les ennemis de la liberté », n’est pas fausse ou vicieuse en soi, parce qu’elle tend à protéger la liberté contre les liberticides ; et d’ailleurs elle a inspiré un article de la Convention européenne, celui qui interdit l’abus de droit, et qui a servi par exemple à condamner le négationnisme, malgré le principe très fort de liberté de la presse. On sait toutefois que cette phrase a pu à son tour légitimer des abus, et Saint-Just, l’« Archange de la Révolution », passait non sans raison pour un des Révolutionnaires les plus sectaires, et donc les moins tolérants.

La frontière est par conséquent étroite. Comment justifier la tolérance, ce que bien entendu je trouve, je le répète, légitime ? Il ne faut pas pousser trop loin le paradoxe de Popper, ou jusqu'à l'absurde. Les paradoxes comportent une part de vérité ; une part seulement.

Il me semble qu'il faut tenir compte des circonstances, et également distinguer la forme et le fond.

Quant aux circonstances, la vie publique comme les relations privées ne sont heureusement pas toujours empreintes de tension, de danger ou d'extrémisme. Elles le sont même rarement. On peut, on doit, être tolérant dans la vie courante. On peut, on doit écouter les arguments de son contradicteur, ou de son adversaire, ou de son partenaire de négociation, lui répliquer sur le terrain de l'argumentation, par le débat d'opinion. Il faut défendre son propre point de vue avec vigueur, sans compromission – celle-ci me semble souvent suspecte -, mais avec courtoisie et même empathie, pour ne pas dire bienveillance, sans jamais recourir à l'invective, à l'anathème, à l'injure ; c'est peut-être au reste une méthode non dénuée d'effets. Sans excès d'optimisme naïf, n'y a-t-il pas dans l'attitude de tolérance une possibilité de contagion, symétrique à l'escalade de la violence, en particulier verbale ?

Encore faut-il cependant que les joueurs soient d'accord sur les règles du jeu. Si l'un d'eux les récuse par principe, *a priori*, s'il considère qu'il est ridicule de s'y conformer, à plus forte raison s'il refuse le dialogue et cherche à s'imposer plutôt qu'à persuader, alors le jeu devient injouable. Plus de franc jeu possible, plus de *fair play*. Le mauvais joueur crée des circonstances, une atmosphère, qui risquent de rendre la tolérance impraticable, et périlleuse pour celui ou celle qui cherche tout de même à la pratiquer. La vie politique ou les affrontements inter-religieux offrent des exemples, mais il y en a d'autres, de l'attitude de ces acteurs, de certains acteurs, qui rendent le jeu inéquitable et la tolérance impossible.

Quant à la distinction entre la forme et le fond, qui est voisine de la précédente, elle est peut-être plus délicate encore. Chacun de nous a pu éprouver, dans sa vie familiale, ou dans les relations de travail, ou dans la vie économique, la grande difficulté qu'il y a à défendre ses positions et ses intérêts sans se laisser emporter par la colère et même l'injustice. Selon le bon sens populaire, la colère est mauvaise conseillère. Ce qui me semble évidemment nécessaire : rester courtois et serein dans le débat et la contradiction - est infiniment plus difficile à faire qu'à dire. Il y faut un fond de sagesse et à coup sûr un long entraînement...Et, encore une fois, la difficulté est double, car on ne doit pas sous couvert de tolérance dissimuler ses croyances ou ne pas oser les exprimer, ni sacrifier son intérêt.

Prenez le cas de la diplomatie. Les grands diplomates, ceux qui défendent le plus efficacement leur pays ou l'organisation qu'ils représentent, ne sont pas faibles sur le fond. Ils ne cèdent pas sur l'essentiel, comme on dit. Ils tiennent d'abord à leurs objectifs. Toutefois, ils pratiquent non seulement l'écoute, mais le respect de l'autre, ce que l'autre attend avant

toute chose. Les vertus du vrai dialogue se confondent ainsi avec celles de la tolérance, entendue non comme un abandon de ses positions propres, mais comme une compréhension de celles de l'interlocuteur.

J'ai toujours plaidé pour le dialogue, et notamment mais pas seulement pour le *dialogue des juges*, auquel la Cour européenne des droits de l'homme se livre en permanence avec les autorités et juridictions nationales, comme le sait très bien et le pratique mon successeur et ami Dean Spielmann, qui est notre hôte dans cette salle d'audience. Je l'ai aussi appelé dans mon livre sur la Cour d'un autre terme, celui de *diplomatie judiciaire*. J'ai la faiblesse de penser, mais en me fondant sur l'expérience, que cette méthode est souvent efficace, en tout cas davantage que le monologue ou l'absence de contacts.

Est-ce à dire, et j'en finirai par là, que la tolérance se confond avec la *modération* ? Oui et non. En réfléchissant à notre cérémonie d'aujourd'hui, et au Prix de la Tolérance Marcel Rudloff, j'ai repensé à ce mot superbe qu'on prête à un grand homme politique de la IIIème République, aujourd'hui un peu oublié, Pierre Waldeck-Rousseau : « je suis un Républicain modéré, mais je ne suis pas modérément Républicain ». Il me semble que pareillement il faut être un tolérant modéré, je veux dire qui connaît les limites de la tolérance, telles que j'ai essayé de les montrer. Mais qu'il ne faut pas être modérément tolérant.

Chemin étroit, je le redis. Chemin semé d'embûches. Mais, pour Marcel Rudloff, pour bien d'autres, et je l'espère pour moi, Chemin de vie.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention, de votre attention tolérante.